

Fédération Nationale des Infirmiers



Paris, le 25 juillet 2014

COMMUNIQUE DE PRESSE

Les négociations interprofessionnelles sur la rémunération de la coordination des soins de proximité ne sont qu'un jeu de dupes !

La réunion des négociations relatives à la rémunération de la coordination libérale de proximité du mercredi 23 juillet dernier s'est conclue par la signature d'un « point d'étape » entre l'UNCAM, une minorité de syndicats de professionnels de santé (CSMF, MG France, USPO, SNIIL, CI, SDB, FSPF) ainsi que les représentants des centres de santé, services de aide à domicile et de la Fédération des mutuelles de France conviés fort opportunément à cette séance pour créer un effet de "masse critique".

La signature « sur un coin de table » de ce point d'étape marque en réalité la fin des négociations puisqu'il entérine avant même leur ouverture officielle le cahier des charges du ministère.

Les médecins seront les donneurs d'ordre de la coordination des soins de proximité ;

Les auxiliaires médicaux seront ramenés à un rôle d'exécutants dévoués.

Les parties signataires se félicitent d'autant plus facilement de « la proposition de l'UNPS d'ouvrir le comité de suivi de l'accord ACIP » qu'ils savent que cet ACIP sera soluble dans l'ACI. De fait, l'ACIP censé garantir un cadre conventionnel aux professionnels libéraux sera d'emblée neutralisé par la conclusion d'ACI parallèles qui sont la voie de contournement délibérément mis en place par le ministère pour affaiblir le système conventionnel et le paritarisme qui le caractérise.

La FNI dénonce la méthode abusive utilisée pour légitimer les positions d'une minorité ralliée à la vision autocratique du ministère. Demain, ce dernier prendra la main sur la gestion du secteur libéral via les ARS et les accords régionaux qu'elles imposeront pas à pas et de façon sélective aux professionnels libéraux.

Une telle manœuvre politicienne ne sera pas sans conséquences :

En créant un clivage entre les professionnels de santé libéraux, elle remet en cause la mise en œuvre de la Stratégie nationale de santé à laquelle ils étaient pourtant ralliés.

En appliquant sa vision technocratique et dogmatique aux professionnels de santé libéraux, le ministère hypothèque ses chances de faire du secteur libéral un levier de la réforme de l'hôpital et du décloisonnement du système de santé tout entier.

En créant l'iniquité, le ministère fait peser une menace sur l'accès et la qualité des soins pour les usagers du système de santé.

La FNI dénonce ce déni de démocratie sanitaire. Il reviendra aux tutelles de en assumer les conséquences.

Contact presse

Fédération Nationale des Infirmiers

01 47 42 94 13

Isabelle Eudes - Responsable Communication 06 23 56 11 54

Siège social : 7, rue Godot-de-Mauroy – 75009 PARIS – Tél. : 01 47 42 94 13 – Fax : 01 47 42 90 82

Internet : <http://www.fni.fr> – E-mail : fni@fni.fr

Siret : 302 999 024 000 11